

l'Ecuellois

Bulletin d'Informations de la Municipalité et des Associations représentatives
www.mairie-ecuelles.fr

Le mot du Maire :

Je souhaite que ce premier numéro de "l'Ecuellois" de l'année 2003, vous trouvera remis des festivités de fin et de début d'année.

Les remarques de satisfaction de cette "feuille mensuelle" nous laissent à penser que ces informations courtes, concises, à court terme, répondent à votre attente. Quant à nous, nous restons à l'écoute de vos remarques constructives.

Quelquefois l'actualité communale nous incite à étoffer un article. Vous trouverez dans ce numéro un résumé des négociations, pas toujours faciles, que nous avons menées dans le cadre de la délégation de service public de l'eau. Ce travail fait partie de ce que nous avons entrepris dans le but de nous rapprocher au plus près de ce qui restera "incompressible" dans notre budget.

Les économies ainsi réalisées seront réinjectées dans d'autres postes budgétaires, principalement sur les investissements (voirie, matériels d'entretien et de fonctionnement, amélioration des bâtiments).

Mes vœux de santé et de bonheur vous accompagnent dans la lecture de ce numéro de "l'Ecuellois", dans ce numéro et, bien sûr, ... dans les suivants.

Bonne Année à Toutes et à Tous !

Jacques Maréchal



EDITO

Depuis 2 ans que nous sommes élus, le travail de fond entamé sur le budget se poursuit. La mise en place d'une gestion analytique et l'optimisation de tous les postes budgétaires font partie de cette mission.

De ce fait, certains contrats de services liant la commune avec différentes sociétés sont dans le "collimateur" car de "vieilles habitudes" (par ex. la tacite reconduction) se sont installées et le service rendu n'était plus ce que nous pouvions en attendre.

Ainsi, un vaste chantier de renégociations de tous les contrats de la commune est en cours.

Certains, très encadrés par la loi, sont systématiquement renégociés. C'est ce qui vient de se passer pour celui de la D.S.P. (Délégation de Service Public) de l'eau, qui rentre dans ce contexte juridique précis.

Ce contrat vient donc d'être renouvelé. Un dossier spécial est inclus dans cet Ecuellois

Certes, il n'est pas toujours aisé de communiquer sur ces sujets. L'exercice est difficile mais nous l'osons, pour une véritable "transparence" vis à vis des décisions prises, comme nous l'avons fait d'ailleurs, avec la présentation du budget 2002.

Sur cette D.S.P. de l'eau, sachez que nous sommes à votre disposition pour vous apporter des renseignements complémentaires, si vous le désirez.

Mais avant toute chose, permettez-moi de m'associer aux vœux de Jacques Maréchal et de vous souhaiter une bonne année 2003.

Alain GIRAULT
1^{er} Adjoint
chargé des Finances



D.S.P. de l'eau

(Délégation de Service Public)

Ces 3 lettres représentent la mission que la municipalité confie à une société spécialisée pour assurer l'exploitation et la distribution de l'eau sur la commune et que nous desservons aux communes environnantes.

Le contrat qui garantissait cette mission venait à terme en décembre 2002.

Un appel d'offre a été lancé pour le renouveler. La Compagnie Générale des Eaux a été retenue par la Commission spéciale d'appel d'offres.

Après présentation du dossier, le Conseil municipal réuni le vendredi 27 décembre a entériné la décision de cette Commission.

Qu'est-ce qu'une D.S.P. ?

Une D.S.P. –Délégation de Service Public– est le pouvoir que concède une instance politique (la mairie, dans notre cas) pour assurer une mission de service public, à savoir, la distribution de l'eau.

La D.S.P. est associée à un cahier des charges précis établi par la Collectivité. Le titulaire qui se voit attribuer le marché se doit d'assurer l'exploitation des installations publiques de production et de distribution d'eau potable selon les termes de ce cahier des charges.

Notre D.S.P. se résume (sommairement) de la façon suivante :

EXPLOITATION

Ressources

- Gestion et surveillance des périmètres de protection
- Suivi de la ressource, surveillance de la qualité des eaux brutes

Production

- Gestion et entretien des abords et des ouvrages
- Gestion des procédés de traitement et de désinfection
 - Pilotage des procédés (consignes, réglages, alarme, etc.)
 - Analyse et tests d'exploitation
 - Ajustement des taux de traitement et de désinfection
 - Tenue d'un registre d'exploitation
- Maintenance – Réparation des matériels électromécaniques
 - Inventaire des équipements et plannings de maintenance
 - Contrôle et étalonnage des capteurs
 - Entretien et petites réparations
 - Enregistrement des interventions

- Prise en charge des réactifs et consommables
- Télésurveillance

Stockage

- Gestion et entretien des abords des ouvrages
- Lavage et désinfection des cuves
- Entretien et renouvellement des équipements électromécaniques
- Gestion des unités de désinfection

Distribution

- Recherche et réparation des fuites
- Mise en service des nouvelles conduites
- Gestion des plans de réseaux
- Entretien des réseaux (purges, manœuvres de vannes, ...)
- Maintenance des accessoires hydrauliques (vannes, ventouses, régulateurs, ...)

Branchements et comptage

- Entretien et réparation des branchements publics
- Vérification des compteurs
- Relevés annuels des compteurs
- Renouvellement des branchements
- Renouvellement des branchements en plomb (à hauteur de 300 d'ici 2013).

CONSEIL ET ASSISTANCE

- Gestion des démarches administratives (dossier d'autorisation, périmètre de protection, ...)
- Plan d'aide et de communication
- Expertise des capacités des ouvrages
- Proposition des plan d'action (ex : "vigipirate" pour les ouvrages, plomb, etc.)

RENOUVELLEMENT

- Maintien de la qualité du patrimoine de la Collectivité
 - Assistance pour la réalisation des travaux
 - Suivi du rendement de réseaux
 - Surveillance et vérification des ouvrages (réservoirs, bâtiments, ...)
 - Contrôle de la qualité des installations (performances, vétusté, ...)
 - Information régulière de la Collectivité
 - Mise à disposition de moyens en cas de défaillance des ouvrages
- Garantie de bon fonctionnement des installations
 - Entretien, réparation, renouvellement des équipements électromécaniques,
 - Renouvellement des branchements, des canalisations et des compteurs

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX

- Surveillance permanente
 - Ressource en eau
 - Eau traitée
 - Eau distribuée

- Surveillance sur événement (non-conformité, gestion de crise, ...)
- Surveillance après intervention (travaux sur réseau, mise en service, lavage de réservoirs, ...)
- Prise en charge des coûts du programme réglementaire mis en œuvre par la DDASS

GESTION DES CRISES

- Mise en place d'une cellule de crise avec mobilisation des moyens et des équipes
 - Application des procédures d'urgence

- Intensification du suivi de la qualité des eaux
- Concertation étroite avec la Collectivité, etc.
- Mise en œuvre d'unités mobiles de production d'eau potable
- Communication et information en temps réel des clients grâce au Centre Service Client
- Fourniture d'eau embouteillée (encas de crise grave sur le réseau d'eau uniquement).

Cette liste représente donc les obligations demandées à l'exploitant de notre réseau d'eau. Nous espérons que D.S.P. (de l'eau) ne sont plus 3 lettres inconnues mais qu'elles sont associées à un service rendu à chacun, dont le coût est compris dans le prix du mètre-cube d'eau que l'on paie.

Notre fermier –tel est le nom de l'exploitant d'un réseau d'eau– possède un site Internet "www.generale-des-eaux.fr", où vous pouvez vous rendre pour mieux connaître cette société et obtenir aussi la qualité de l'eau servie à Ecuelles.

L'EAU ET LE PLOMB

(Une information des effets du plomb sur la santé sera prochainement publiée dans l'Ecuellois)

Dans le dossier sur la D.S.P. (Délégation de Service Public) de l'eau est contenu le renouvellement des branchements en plomb du réseau principal jusqu'au point de comptage.

En effet, à la fin de l'année 2001, le décret 2001-1220 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine a été publié et précise la prévention des risques sanitaires notamment le risque de dissolution du plomb dans les réseaux publics ou privés. Il fait suite à la Directive européenne (n°98-83-CE du 03 novembre 1998) qui impose un calendrier de diminution de la teneur en plomb contenue dans l'eau potable.

Ainsi, cette teneur en plomb contenue dans l'eau doit être divisée par 2 au 25 déc. 2003 et par 5 au 25 déc. 2013. (Informations extraites du site Internet "www.santé.gouv.fr").

Sous jacent à cette directive : le remplacement progressif ou l'adaptation technique des canalisations en plomb, du collecteur de réseau jusqu'au point de comptage de chaque habitation ou bâtiment¹.

La D.S.P. qui vient d'être confiée à la Générale des Eaux (G.d.E.) comprend cette mise aux normes de notre réseau.

Plus de 300 branchements sont à changer ou à faire évoluer techniquement². Cette mise aux normes va coûter, en moyenne, 1 000 euros par branchement.

300 000 euros sont donc à financer, représentant, pour un contrat initialement proposé pour une durée de 12 ans, une augmentation de 19,4 centimes d'euro par m³ d'eau.

A cette augmentation s'ajoute un coût d'analyses supplémentaires imposées par le Législateur pour mesurer les pesticides et autres molécules sophistiquées de produits chimiques contenus dans l'eau. Cela représente un coût supplémentaire et incompressible de 6 centimes d'euro par m³ d'eau.

La municipalité n'a pas souhaité que ces augmentations soient impactées "sèchement" sur la facture d'eau. Une négociation a donc été entreprise dans ce sens.

3 mesures ont donc été décidées :

1. la durée du contrat prévue initialement sur une période de 12 ans est prolongée de 3 ans d'où un étalement des charges entraînant une baisse de l'augmentation

¹ la canalisation comprise à partir du point de comptage, ainsi que les canalisations à l'intérieur de chaque habitation, n'appartiennent pas à ce périmètre. Elles sont du ressort du propriétaire du bâtiment ou de l'habitation.

² Pas d'affolement ! A Ecuelles, l'eau à une telle teneur en calcaire que les canalisations sont protégées naturellement. Mais, nous devons nous mettre en conformité avec la loi.

initiale de près de 4 centimes d'euro par m³ d'eau,

2. le renouvellement de la canalisation qui était inclus dans le prix du m³ sera pris directement en charge par le budget de l'eau de la municipalité (fond de renouvellement à créer) à 7,7 centimes d'euro réduiront ainsi l'augmentation prévue,
3. il a aussi été décidé que le prix de l'abonnement serait unique et uniformisé au prix le plus bas : 16,98 euros HT pour les branchements de 15 à 20 mm (auparavant 2 tranches : 12-15 mm à 16,98 euros HT et 20 mm à 18,30 euros HT). Cette mesure touche les 860 habitations de la commune.

En contrepartie, pour les branchements de diamètres supérieurs, le prix de l'abonnement

est doublé (17 abonnements, principalement industriels).

Et enfin, l'engagement de la commune sur un contrat de longue durée (15 ans) permet de meilleures conditions commerciales permettant de réduction de l'augmentation du prix de l'eau (étalement des charges sur une période plus longue).

Le prix final net a été ramené à 0,637 euro HT le mètre-cube d'eau.

MAIS, QUELLE INCIDENCE SUR UNE FACTURE ?

Une simulation, d'après une facture (base décembre 2002), pour une consommation de 100 m³ d'eau, permet de se rendre compte des évolutions tarifaires :

Pour une consommation de 100 m ³		APRES NEGOCIATION : 3 options		
Pour les 860 abonnements concernés (diamètre : 12 à 20 mm)	Facture actuelle	Renouvellement canalisations : GdE Durée contrat : 12 ans	Renouvellement des canalisations : Mairie Durée contrat : 12 ans	Renouvellement des canalisations : Mairie Durée contrat : 15 ans
Abonnement (euro HT)	16,98 ou 18,30	16,98	16,98	16,98
Prix au m ³ (euro HT)	0,5605	0,761	0,680	0,637
Variation par rapport au prix actuel	-	26.35%	17.57%	12.01%
Total facture (euro TTC)	313,10 euros	334,88 euros	326,33 euros	321,80 euros
Variation par rapport à la facture actuelle	-	6.50%	4.05%	2.70%
OPTION RETENUE				

Vu les nouvelles contraintes qui nous sont imposées et le coût de leurs traitements, nous pensons avoir fait le meilleur choix pour les habitants de la commune afin qu'il soit le moins pénalisant financièrement et le plus acceptable pour Tous.

LA CCMSL GRANDIT : CHAMPAGNE POUR TOUS !

Par décision de son Conseil municipal du 27/11/2002, par décision du Conseil communautaire (séance du 2/12/2002) et par approbation de l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres, la commune de Champagne sur Seine rejoint la CCMSL au 1^{er} janvier 2003.

M. François Roger, Maire de Champagne, devait donc rappeler en ce jour de novembre 2002 que "depuis le début de sa nouvelle mandature,

Cette D.S.P. a été présentée au Conseil municipal le 27 décembre dernier et adoptée.

Elle doit maintenant être soumise aux services de la Préfecture pour validation.

l'adhésion, à plus ou moins court terme, à une intercommunalité de projets, restait un objectif principal de la majorité de son Conseil".

S'étendant sur une superficie de 728 ha et totalisant une population de 6780 habitants (recensement INSEE 1999), Champagne sur Seine se voit donc renforcer la dynamique de la Communauté de communes "Moret Seine et Loing" (CCMSL) pour les années à venir.

Un peu d'histoire...

Créé en 1972 par 7 communes, le District de la région de Moret sur Loing ne cesse d'évoluer.

En janvier 2001, il comprend déjà 9 communes. Le 20 décembre de la même année, il se transforme en Communauté de communes, compte alors 11 membres et dénombre une population de 23 000 habitants (cf. l'Ecuellois n°10 de mars 2002). Puis, ce mois de janvier 2003 voit l'arrivée du douzième "complice".

Bienvenue à Champagne !

Les communes de la CCMSL :
 Champagne sur Seine ; Ecuelles ; Episy ; Montarlot ; Moret sur Loing ; Saint Mammès ; Thomery ; Veneux les Sablons ; Vernou-La Celle sur Seine ; Villecerf ; Villemer ; Ville Saint-Jacques.

NOS SPORTIFS A L'HONNEUR

Cette rubrique est ouverte aux sportifs qui obtiennent des résultats lors de leurs rencontres sportives. Un courrier adressé en Mairie à la Commission "Information-Communication" avec les résultats obtenus et une photo (qui sera rendue) de l'événement et l'Ecuellois se fera un plaisir de diffuser cette information.

CANOE KAYAK (COMMUNIQUE)

Le 17^{ème} Critérium du Loing organisé par le club de kayak de l'ADSCE (Ecuelles) s'est déroulé le dimanche 24 novembre dernier. Cette compétition régionale a réuni près de 150 compétiteurs venus de toute l'Ile-de-France et des départements environnants, soit 17 clubs engagés pour ce critérium annuel.



Un grand merci à la société "Transports des Sablons" qui a permis de remettre aux vainqueurs de chaque catégorie de nombreux lots et prix, ainsi qu'à la Municipalité d'Ecuelles qui a mis à disposition la salle des fêtes et offert aussi des coupes et médailles.

Une excellente journée sportive passée dans l'esprit de camaraderie, sous l'égide de la Ligue de Canoë-Kayak.

Rendez-vous est donné à l'année prochaine...

La section Canoë Kayak d'Ecuelles s'est distinguée en remportant 2 médailles d'or, 2 d'argent et 3 de bronze.

Principaux résultats :

Canoë monoplace	Homme Cadet	Thibault CRETTE	3ème
Canoë biplace	Homme Senior	Emeric TELLIER et Sébastien JODAR	3ème
		Patrick COUDRAY et Eric BREUILLY	4ème
Canoë biplace	Homme Vétéran	Michhe LORY et Michel MELLET	2ème
Canoë biplace	Mixte Vétéran	Meriem JODAR et Pierre VIRATELLE	1er
Kayak monoplace	Dame Cadet	Célia JODAR	3ème
		Eugenie KEHR	4ème
		Delphine RODOT	5ème
Kayak monoplace	Dame junior	Alexandra JENNEPIN	2ème
Kayak monoplace	Dame Vétéran	Véronique KEHR	1ère
Kayak monoplace	Homme Cadet	Pierre HAMEL	13ème
		Nicolas GIRAULT	17ème
		Mickaël TELLIER	20ème
Kayak monoplace	Homme Junior	Vincent VIRATELLE	7ème

SOCIETE DE TIR (COMMUNIQUE)

Les Championnats Départementaux de tir à 10 mètres se sont déroulés à Ecuelles, les 30 novembre et 1^{er} décembre dernier, au stand de tir, rue de la Croix-St-Rémi pour le tir à 10 mètres et au gymnase Mermoz pour le stand vitesse et arbalète Field.

Ecuelles a présenté 20 tireurs pour le "10 mètres pistolet/carabine" et 17 tireurs pour le "standard et vitesse".

Ces journées ont permis à la Société de tir d'obtenir 1 médaille d'or, 8 d'argent et 3 de bronze.

Principaux résultats :

Pistolet 10 mètres	Cadet Garçon	Julien VALTZ	2ème
		Maxime CLAUDOT	6ème
	Junior Garçon	Sébastien HEESTERMANS	3ème
	Dame1	Joelle CHESNE	5ème
	Dame2	Joelle MARRIGHETTI	2ème
	Dame 3	Valentine PHILIPPI	1ère
	Senior 1	Alain Valtz	2ème
		Régis MARMOUSET	4ème
	Senior 2	M. MIEZE	9ème
		Jean Claude BLAISE	10ème
Didier LECLAIRE		21ème	
M. TARON		28ème	
	Claude JACQUOT	29ème	
Senior 3	Emile PHILIPPI	2ème	
Carabine	Cadet Garçon	Alexis FRANVILLE	4ème
	Junior Garçon	Mickaël SAVARY	4ème
	Senior 2	J.M. BAMBERGER	13ème
Standard	Junior Garçon	Julien VALTZ	2ème
		Sébastien HEESTERMANS	4ème
		Maxime CLAUDOT	8ème
	Senior 1	Régis MARMOUSET	2ème
		Alain VALTZ	5ème
		Jacques HEESTERMANS	8ème
Senior 2	Emile PHILIPPI	5ème	

Vitesse	Junior Garçon	Didier LECLAIRE	7ème
		Claude JACQUOT	8ème
		Julien VALTZ	2ème
		Sébastien HEESTERMANS	5ème
		Maxime CLAUDOT	8ème
	Senior 1	Régis MARMOUSET	2ème
		Alain VALTZ	3ème
		Jacques HEESTERMANS	4ème
	Senior 2	Didier LECLAIRE	3ème
		Claude JACQUOT	8ème

Classement par équipes :

Equipe DAME à 1 ^{ère}	Equipe Senior 1 à 2 ^{ème}
Equipe Junior à 1 ^{ère}	Equipe Senior 2 à 3 ^{ème}

La Société de tir (STR) de la région de Moret sur Loing ainsi que le Comité départemental de tir remercient la Commune d'Ecuelles d'avoir prêtée le gymnase pour cette première en tir standard et vitesse.

SITE INTERNET D'ECUELLES DU NOUVEAU !

- Grâce au concours d'un habitant de la commune, toute la partie concernant le Patrimoine a été réalisée. Elle a été mise en ligne dernièrement.

Un grand merci à cet "internaute" passionné.

- Une recherche thématique est aussi disponible. Elle permet de retrouver des informations publiées dans l'Ecuellois et dans les comptes-rendus de Conseil municipal.

Et puis, nous rappelons aux artisans, commerçants, PME et PMI de la commune qui ont reçu un formulaire pour figurer dans les "Pages Jaunes" du site d'Ecuelles de nous retourner rapidement ce document (ou d'en (re)demandeur un en mairie s'il a été égaré ou non reçu). Merci d'avance.

Adresse du site Internet de la commune :

www.mairie-ecuelles.fr

Infos pratiques

RESTO DU COEUR : NOUVEAUX HORAIRES

Pour la campagne 2002-2003, les Restos du Cœur ont été adoptés de nouveaux horaires. Dorénavant, ils seront ouverts, les

Mardis et vendredis de 9h00 à 11h00, toutes les semaines, jusqu'à fin mars 2003.

DATES A RETENIR :

ECOLLES :

- Samedi libéré : 11 janvier 2003
- Vacances scolaires : du samedi 8 février après la classe au lundi 24 février au matin

ADSCE : Stage multi-sports : du 10 au 14 février

COMITE DES FETES : Soirée dansante de la Saint-Valentin : samedi 15 février

UNITE D'ACTION SOCIALE"

Service social DASSMA, 1 rue André Thomas, 77875 MONTEREAU CEDEX

Mme TORRES, assistante sociale effectue une permanence à la maison communale, au Rond point de Charmois, à Ecuelles. Les rendez-vous doivent être pris auprès de son secrétariat : tél.: 01 60 57 22 33

Permanences en janvier :

- Lundi 13 janvier, de 14h00 à 17 h00
- Lundi 27 janvier, de 14h00 à 17h00

ENLEVEMENT "ENCOMBRANTS" (1m³ par foyer)

Vendredi 17 janvier

Nous vous rappelons que vos "encombrants" doivent être déposés sur le trottoir la veille du jour de l'enlèvement et ne doivent pas rester sur le trottoir s'ils ont été déposés trop tard.

Prochain enlèvement : vendredi 21 février

COLLECTE DES DECHETS TOXIQUES (Kangourou)

Dates non connues à l'édition de cet Ecuellois

SERVICES MUNICIPAUX

Téléphone Mairie : 01 60 70 55 04

E-mail : mairie.ecuelles@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-ecuelles.fr



Place publique – L'Ecuellois

Conception et réalisation : Commission "Information et communication"

Directeur de publication J. MARECHAL – Impression : Mairie